

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2024**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Alain JOLY.

Ordre du jour :

- * Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mai 2024
- * Travaux de la salle polyvalente :
 - Point sur les travaux de l'architecte
 - Point sur les financements (emprunt, subventions)
 - Réflexion sur les travaux aux abords de la salle
- * Affaires scolaires :
 - Compte-rendu du dernier conseil d'école
 - Informations sur la prochaine rentrée scolaire
- * Personnel communal : Contrats arrivant à terme
 - Poste d'agent d'entretien des espaces verts
 - Poste d'agent de surveillance et d'entretien des locaux communaux
- * Point sur les travaux de voirie
- * Affaires diverses

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

■ **Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 mai 2024 à l'unanimité.

■ **Travaux de la salle polyvalente**

* Point sur les travaux de l'architecte

Le permis de construire est déposé.

L'architecte doit nous faire parvenir le dossier de consultation des entreprises pour les travaux.

Réflexion sur l'agencement de la cuisine (office) : Rajout d'un plan de travail, prévoir 2 bacs pour l'évier, modification de l'emplacement du placard à vaisselle, ainsi que de l'évier et du lave-vaisselle, prévoir une porte coulissante pour le placard à vaisselle.

Réflexion sur les travaux à envisager aux abords de la salle : Portail à conserver ?, sécuriser la cuve à gaz, garde-fou sur le mur de la cour, agrandissement du parking. La commission de sécurité devra aussi valider les aménagements et travaux prévus.

Financements :

La subvention DETR a été notifiée pour un montant de 170 261 €, soit 35 % du montant des travaux. Le Conseil Départemental doit statuer cette fin de semaine en commission permanente sur une subvention de 90 000 €.

Suite à la consultation de plusieurs banques pour l'octroi d'un emprunt, la formule retenue serait un emprunt traditionnel sur 20 ou 25 ans et un crédit relais (emprunt à court terme) sur 2 ou 3 ans, qui sera remboursé dès le versement des subventions et du remboursement de la TVA.

■ Affaires scolaires

* Jean-Didier CHARVET fait le compte-rendu du conseil d'école.

A la rentrée de septembre 2024, l'effectif scolaire sera de 42 élèves sur le RPI : 17 élèves à Beaubery et 25 élèves à Vérosvres. Les 3 classes sont maintenues.

* Les membres du bureau du sou des écoles vont donner leur démission. Une campagne de mobilisation des parents va être lancée.

* Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes : Organisation des micro-crèches à revoir. La Communauté de Communes participe à hauteur de 600 000 € pour ce service. Une participation plus élevée des parents est envisagée.

* MAM : La commune maintient la location du local de la SEMCODA. La recherche d'assistantes maternelles est toujours en cours.

■ Personnel communal

* Agent technique Espaces verts : Le contrat de Mr Eddy GALLACHO se termine le 02 août 2024. Il va être reconduit pour 1 an dans les mêmes conditions.

* - **Délibération n° 2024_27**

Recrutement d'un agent contractuel

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 2017_12 du 15/02/2017,

Considérant la nécessité de remplacer un agent dans les services Techniques suite à une radiation des cadres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à un besoin lié au remplacement d'un fonctionnaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée,

DECIDE la création d'un emploi d'agent d'entretien contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 19 heures par semaine pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Entretien des locaux communaux,

Surveillance au restaurant scolaire

DIT que cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 12 mois.

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, selon une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

CHARGE le Maire de recruter un agent et de signer tous les documents administratifs concernant ce recrutement.

* Agent d'entretien des locaux et surveillance au restaurant scolaire : Le contrat de Mme Sophie TAVARES se termine le 28 août 2024. Il ne sera pas reconduit. Un candidat s'est présenté pour ce poste et va être reçu par le Maire et les Adjoints.

■ Point sur les travaux de voirie

Les travaux de voirie communautaires en pleine largeur sont terminés : route de Lavau, route des Ducs, route de Montot.

Le chemin de Sarre a été refait mais est déjà endommagé. Un rendez-vous avec l'entreprise Thivent va être pris pour constater l'état du chemin.

Un élargissement de la route des Pierres direction les Ducs a été créé afin de sécuriser et faciliter les croisements de véhicules. Un broyage vertical est autorisé afin de permettre une meilleure visibilité et d'assurer la sécurité.

Une réunion va être organisée afin de mettre en place des priorités sur la route départementale entre les Janots et le Col des Vaux.

■ AFFAIRES DIVERSES

* Un logement au-dessus de l'école va être libéré.

* Des devis ont été demandés pour la réfection complète du studio libre au-dessus de la salle polyvalente : douche, chauffe-eau, plaques à induction, plâtrerie-peinture...

* La commune de Beaubery souhaite acheter une remorque neuve. Elle demande à ce que les communes de Vérosvres et de Trivy lui remboursent leur part sur la remorque tribenne achetée en commun en 2006, au prorata de sa valeur.

* Le Maire informe l'assemblée que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 permet de produire un Compte Financier Unique (CFU) dès l'exercice 2024, et au plus tard pour l'exercice 2026. Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. La commune de Vérosvres adoptera le CFU dès l'exercice 2024.

* - **Délibération n° 2024_28**

Reprise de Concessions en Etat d'Abandon au Cimetière Communal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 361-22 et suivants ;

- Vu le procès-verbal en date du 15 avril 2021 constatant l'état d'abandon des concessions signalées par un panneau ;
- Vu le certificat d'affichage aux portes de la Mairie et du cimetière dudit procès-verbal ;

- Vu le second procès-verbal en date du 21 juin 2024, affiché le 21 juin 2024 aux portes de la Mairie et du cimetière constatant à nouveau l'état d'abandon desdites concessions ;
- Considérant que les concessions en question ont plus de trente ans d'existence ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE la reprise par la commune des 24 concessions de terrain dans le cimetière communal notifiées dans le procès-verbal du 21 juin 2024 et signalées par un panneau, ces concessions étant en état d'abandon ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la reprise de ces concessions ;

AUTORISE la réalisation de nouvelles inhumations à ces emplacements.

* Un projet de création d'entreprise de carrosserie-peinture sur la commune a été présentée au Maire et à ses adjoints. Le projet se situant impasse du Verger, au vu du règlement du lotissement, il ne sera pas possible d'y donner suite. Les élus incitent le futur auto-entrepreneur à trouver un local adéquat hors du lotissement.

* L'association des conscrits de Vérosvres organisera la buvette lors du Rallye de Matour le 20 juillet prochain au Col des Vaux.

* Un arrêté de la Communauté de Communes portant prescription de la modification n° 4 du PLUi de l'Ex-Communauté de Communes de Matour et sa région nous a été transmis. Des précisions vont être demandées au service concerné.

* Le jury Départemental des Villes et Villages Fleuris a visité la commune le 21 juin 2024. Les résultats du concours seront dévoilés en janvier 2025.

* L'amicale des anciens de Vérosvres et le club des aînés de Beaubery se sont rendus à une rencontre avec les enfants du RPI. Cet après-midi intergénérationnel a permis de se retrouver autour de chants et d'un karaoké.

* La prochaine réunion est fixée au vendredi 13 septembre 2024.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Eric MARTIN

Le secrétaire de séance,
Alain JOLY